



SIEA DES DEUX RIVES DE GARONNE
11, Place Gambetta 33720 PODENSAC

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil vingt, le vendredi 18 décembre 2020, à 10h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 16 décembre 2020, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Jean-Pierre TAROT et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marilys DEJOUA et Mrs Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOURCHEIX

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procuration : 0

51-2020_ACCORD AMIABLE POUR SOLDE DE TOUT COMPTE DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2006-2018 visés en s/préfecture le 26 juin 2006

Monsieur le Président rappelle que le SIEA des 2 Rives a notifié, le 19 décembre 2018, à la Société SUEZ EAU FRANCE, délégataire des services de l'Eau et de l'Assainissement, deux titres exécutoires, initialement numérotés 153 et 156, en vue du solde des comptes desdites délégations pour des montants respectifs de 44 653,98 Euros et 23 854,00 Euros.

Ces deux titres ont été annulés et remplacés, suivant courrier du 14 janvier 2019, par deux titres, de mêmes objets et de mêmes montants, numérotés 157 et 168.

Par requête enregistrée le 19 février 2019, la Société SUEZ EAU FRANCE a saisi le Tribunal administratif en vue de l'annulation de ces titres, invoquant diverses illégalités dont ils seraient entachés.

Le SIEA des 2 RIVES a produit un mémoire en défense le 22 août 2019.

La Société SUEZ EAU FRANCE a répliqué par mémoire enregistré le 30 mars 2020.

La clôture de l'instruction devant intervenir le 21 décembre prochain, les parties se sont donc rapprochées, en urgence, pour examiner les possibilités qu'il y aurait de trouver une solution amiable à leur différend.

Il ne s'agit là que de démarches purement informelles, les décisions à prendre incombant au Conseil syndical.

Par un échange de mails (en annexe de la cette délibération) et dans l'urgence, compte tenu de la clôture proche, les parties pourraient s'accorder sur le mode de règlement suivant :

Le SIEA DES 2 RIVES s'engagerait à annuler les deux titres litigieux et à émettre un nouveau titre exécutoire pour un solde de tous comptes de 10 000,00 Euros TTC.

En contrepartie, la Société SUEZ EAU FRANCE s'engagerait, de son côté, à se désister du recours actuellement pendant devant le Tribunal administratif, compris les frais de procès, ce qui mettrait un terme à ce contentieux.

Il est en conséquence demandé au Conseil syndical :

-D'autoriser le Président à formaliser un accord avec la Société SUEZ EAU FRANCE, sur les bases qui viennent être exposées,

-D'autoriser le Président à annuler les deux titres exécutoires litigieux et à émettre un nouveau titre d'un montant de 10 000,00 Euros TTC pour le solde définitif des comptes des deux délégations.

Après avoir pris conseil auprès de Monsieur le trésorier,
Il convient de procéder aux opérations suivantes :

- L'annulation du titre numéro 157 sur l'exercice 2018 budget AEP, pour un montant de 25078,89 € pour la participation financière à la mise en place de la sectorisation, et de 19 575 € pour le reversement des montants provisionnés non dépensés renouvellement EAU POTABLE, soit un montant total de : 44 653,89 €.
- L'annulation du titre numéro 168 sur l'exercice 2018 budget ASC, pour un montant de 23 854 € pour le reversement des montants provisionnés non dépensés renouvellement ASSAINISSEMENT.
- L'émission d'un titre de recettes pour un montant de 10 000 € TTC en règlement du solde de tout compte des contrats de délégation de service public de la société SUEZ.

Ayant entendu les explications de Monsieur le président, le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à formaliser un accord avec la Société SUEZ EAU FRANCE, sur les bases qui viennent d'être exposées,
- AUTORISE le Président à procéder à l'annulation des titres ci-dessus sur les budgets respectifs, et à l'émission d'un nouveau titre sur le budget EAU POTABLE, sur l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le président Didier AUDOIT



Objet Re: Proposition de règlement amiable
De <president@siea2rives.fr>
À Bernet, Franck <franck.bernet@suez.com>
Cci <jean.laveissiereavocat@wanadoo.fr>
Date 16.12.2020 13:51



Monsieur le Directeur,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, et mes échanges avec notre avocat.

Je vous confirme pour notre part, l'accord du Siea des 2 rives sur les point suivants :

- Nous acceptons l'annulation de tous les titres antérieurs.
- Nous procéderons à l'émission d'un nouveau titre de 10 000 €(dix mille) pour solde de tout compte que la société Suez s'engage à régler à réception.

Pour des raisons comptables, nous ne sommes pas en mesure de procéder à l'annulation des titres et à l'émission du nouveau titre dans l'exercice en cours avant ce 21 décembre.

Comme nous en avons convenu ce matin, je convoque un conseil syndical extraordinaire ce vendredi matin 18 décembre pour vous transmettre la délibération confirmant l'acceptation de cet accord par mail vendredi après midi.

J'attends également l'autorisation de Monsieur le trésorier, pour savoir s'il est possible de rajouter une délibération de décision modificative budgétaire sur cet exercice. Cela nous permettrait de procéder également à l'annulation des titres existants et l'émission du nouveau titre avant la fin de ce mois.

Bien cordialement

Didier Audoit

Le 15.12.2020 19:11, Bernet, Franck a écrit :

Monsieur le Président,

Je vous confirme les termes de notre entretien téléphonique, à savoir que nous acceptons de régler la somme de 10 000 (dix mille) euros à votre Syndicat, sous réserve de l'annulation préalable des titres antérieurement émis par le Syndicat et contestés par notre entreprise devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Concrètement, nous avons convenu que vous agiriez comme suit :

- Vous demandez l'annulation de tous les titres antérieurs
- Vous demandez l'émission d'un nouveau titre de 10 000 (dix mille), que je m'engage à régler à réception.

Je vous invite à m'envoyer directement par mail, pour gagner du temps, l'acte d'annulation des anciens titres et le nouveau titre, après quoi nous signifierons la nouvelle situation au tribunal.

Sincères salutations

Franck BERNET

Directeur d'agence territoriale

Région Nouvelle Aquitaine

Eau France

Portable : +33 630513371





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil vingt, le vendredi 18 décembre 2020, à 10h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 16 décembre 2020, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Jean-Pierre TAROT et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marilyns DEJOUA et Mrs Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOURCHEIX

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procuration : 0

52-2020_ Décision Modificative N°2 au budget AEP – Virement de crédits au chapitre 67

Le président informe les membres du comité syndical que conformément à la délibération 51-2020 du 18 décembre 2020, il convient de procéder au virement de crédits pour l'alimenter le chapitre 67 en vue du mandat d'annulation du titre 157 de l'exercice 2018 pour SUEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité de procéder au vote de virement des crédits suivants sur le budget EAU POTABLE de l'exercice 2020.

CRÉDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	32 000 €
TOTAL						32 000 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	011	618		Honoraires	- 12 500 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 19 500 €
TOTAL						- 32 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT





**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mil vingt, le vendredi 18 décembre 2020, à 10h30, le comité syndical, régulièrement convoqué le 16 décembre 2020, s'est réuni au siège du syndicat à Podensac, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT

Présents : Mme Corinne BOURCHEIX et Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, Daniel BARGUE, André BOYER, Michel DUVIGNAC, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, Jean-Pierre TAROT et Michel VINCELOT

Absents : Mme Marilyns DEJOUA et Mrs Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOURCHEIX

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Procuration : 0

53-2020_ Décision Modificative N°3 au budget ASC – Virement de crédits au chapitre 67

Le président informe les membres du comité syndical que conformément à la délibération 51-2020 du 18 décembre 2020, il convient de procéder au virement de crédits pour l'alimenter le chapitre 67 en vue du mandat d'annulation du titre 168 de l'exercice 2018 pour SUEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, **à l'unanimité** de procéder au vote de virement des crédits suivants sur le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de l'exercice 2020.

CRÉDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	24 000 €
					TOTAL	24 000 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	011	6226		Honoraires	- 17 500 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 6 500 €
					TOTAL	- 24 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT

